

Votre inscription à l'Institut d'Optique Graduate School

Date de la rentrée : 1 septembre 2020 - 9h00









Adjointe Responsable administratif: 01 64 53 32 65

A contacter prioritairement par mail si nécessaire à partir du 10 août - caroline.rayer@institutoptique.fr

Secrétariat 1^{ère} année 01 64 53 32 13 patricia.balta-petit@institutoptique.fr

Rappel:

Tous les élèves sont affectés sur le site de Palaiseau en 1ère année. A partir de la 2ème année, les élèves sont affectés sur les sites de Bordeaux, Palaiseau et St Etienne, dans le cadre d'une procédure d'affectation (plus d'informations sur : http://www.institutoptique.fr/)

Vous avez répondu « OUI MAIS » à l'appel en cours :

Vous n'avez rien à faire pour l'instant. Nous vous contacterons par mail si vous répondez OUI DEFINTIF.

Vous avez répondu « OUI DÉFINITIF » à l'appel du Concours Commun ou vous avez confirmé votre admission suite aux résultats du Concours Parallèle :

Merci d'effectuer les quatre étapes de validation de votre inscription.

- 1 Paiement de la Contribution Vie Etudiante et Vie de Campus
- 2 Inscription administrative
- 3 Logement
- 4 Enguête
- 5 Adhésion au Bureau des élèves

Attention: les candidats ayant répondu OUI DEF à l'appel 1 ou à l'appel 2 doivent impérativement faire leur inscription administrative à l'Institut d'Optique et régler leurs frais de scolarité avant le mercredi 26 août 2020 à minuit (paiement par carte bancaire ou chèque envoyé par la poste, cachet de la poste faisant foi). Après cette date vous perdrez automatiquement le bénéfice de votre admission à l'Instut d'Optique, et un candidat sur la liste d'attente sera appelé à votre place au cours de l'appel 3.

Votre budget

Coûts de la formation (sous statut étudiant) : frais de scolarité pour l'année 2020-2021 (sur la durée de la scolarité de la promotion 2023)

- ❖ Ressortissants de l'Union Européenne (UE) : 2 900 € (paiement en 3 fois, 1 paiement de 1450 € et 2 paiements de 725 €, par paiement en carte bleue sur le site d'inscription en ligne)
- ♦ Non-ressortissants de l'UE: 5 000€. Une bourse du pays d'origine ou d'une ambassade de France est recommandée (1 paiement de 2500 € et 2 paiements 1250 €, par paiement en carte bleue sur le site en ligne)

Les dates des 3 paiements en carte bleue : le premier à l'inscription en ligne, le deuxième 31 octobre, le troisième 30 novembre, prélevé directement sur le compte lié à la carte utilisée lors du 1^{er} versement.

N.B.: En cas de démission après avoir répondu « OUI DEFINITIF » :

Avant la rentrée du 1^{er} septembre, les frais de scolarité sont intégralement remboursés ; Entre l'appel du 02 septembre et l'appel du 9 septembre, une pénalité de 500 € est conservée ; Après le l'appel du 9 septembre, aucun remboursement n'est effectué.

Aides aux études

Pour faire la demande de l'aide aux études, les étudiants constituent un dossier confidentiel fin septembre, début octobre. Une commission, où élèves et anciens élèves sont représentés, attribue un montant défini selon les critères décidés par la commission, sur des critères de revenus et de situation familiale.

Autres frais

Cotisation aux associations étudiantes : voir leur présentation en fin de notice

Aides

Le CROUS attribue des bourses sur critères sociaux. Les élèves sont encouragés à en faire la demande, <u>y compris à la rentrée</u>. Dans ce cas, votre dossier sera traité en dossier tardif.

L'Association des Anciens de SupOptique attribue quelques prêts d'honneur sans frais et à taux nul.

Des associations telles que l'association Georges Besse, proposent des bourses de formation.

Informatique

Les élèves sont fortement encouragés à s'équiper d'un ordinateur portable. Compte tenu des produits présents sur le marché, aucune configuration minimum n'est recommandée par l'École. En effet, pour une utilisation strictement scolaire, une configuration minimum est suffisante.

Pour information : de nombreuses sociétés de matériel informatique (DELL et HP par exemple) proposent des tarifs réservés aux étudiants.

1 - PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET VIE DE CAMPUS

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale classique ou apprentissage doivent obligatoirement s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS.

Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du CROUS en vous connectant au site MesServices. Etudiant.gouv.fr.

Le montant de la CVEC est de 92 €.

Après vous être acquitté de la CVEC, vous recevrez par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation nécessaire lors de votre inscription en ligne. Vous devrez saisir ce numéro sur le site d'inscription en ligne. Vous devrez déposer l'attestation dans les documents électroniques.

Sans ce document nous ne pourrons procéder à votre inscription.

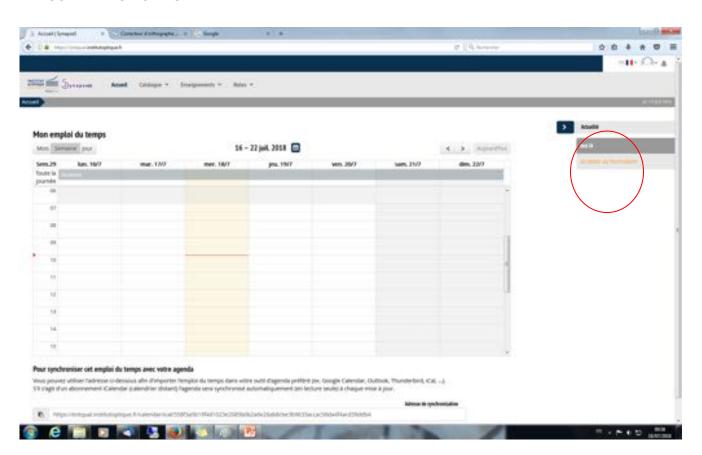
Plus d'information sur le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr/

2 - VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

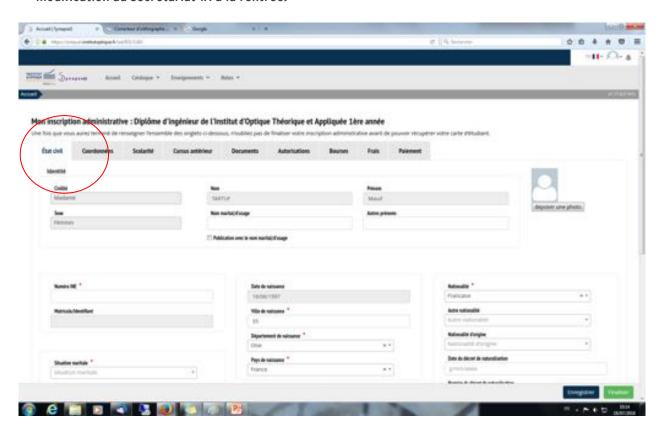
INSCRIPTION EN LIGNE SUR: https://synapses.institutoptique.fr/



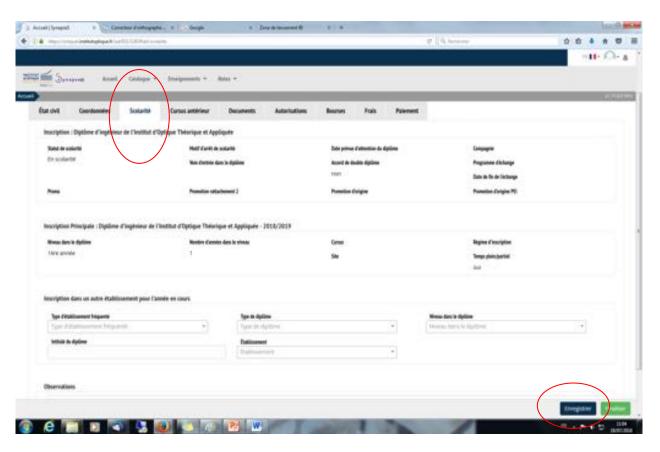
ACCÉDER AU FORMULAIRE



ÉTAT CIVIL : Les informations grisées ne sont pas modifiables, s'il y a une erreur il faudra demander la modification au secrétariat 1A à la rentrée.

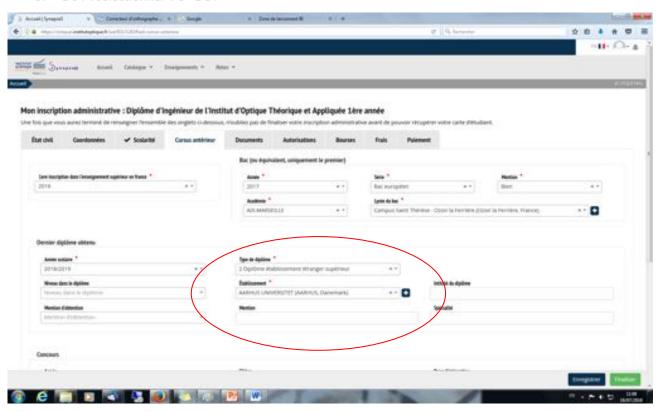


SCOLARITÉ : Si vous n'avez pas d'information à renseigner, enregistrez et passer à l'onglet suivant

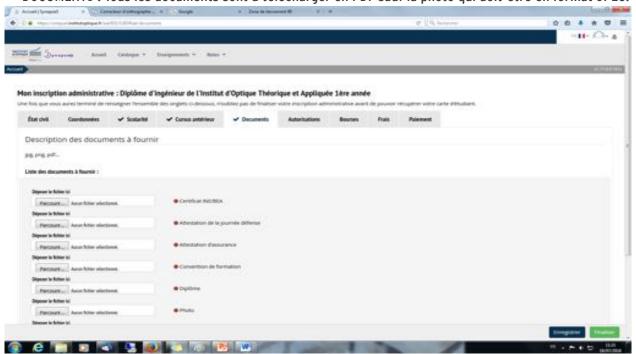


CURSUS ANTÉRIEUR:

- Concours Commun : pour le dernier diplôme obtenu sélectionner : D attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
- · Concours Parallèle :
- 1. Licence 2 : sélectionner le bac : A- baccalauréat
- 2. Licence 3 : sélectionner : N- Licence5 et Licence LMD
- 3. DUT: sélectionner: C-DUT

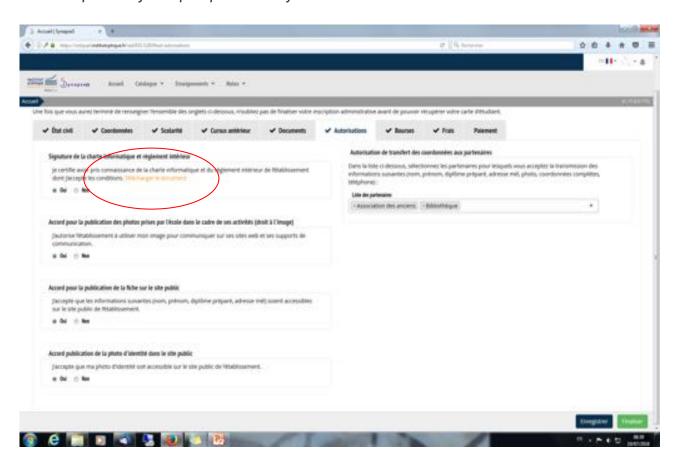


DOCUMENTS: Tous les documents sont à télécharger en PDF sauf la photo qui doit-être en format JPEG.



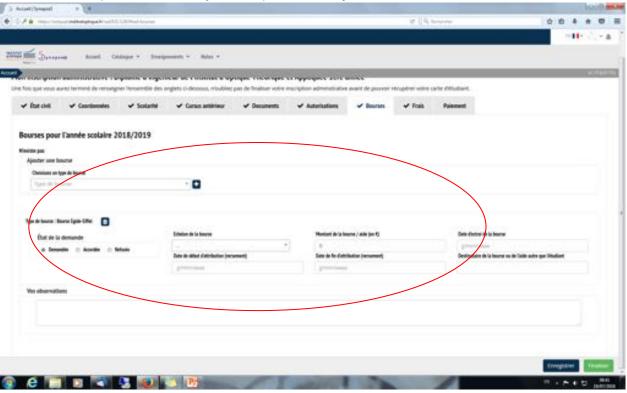
AUTORISATION : La charte informatique et le règlement intérieur sont à lire impérativement en cliquant sur « télécharger le document »

Cocher puis enregistrer pour passer à l'onglet suivant

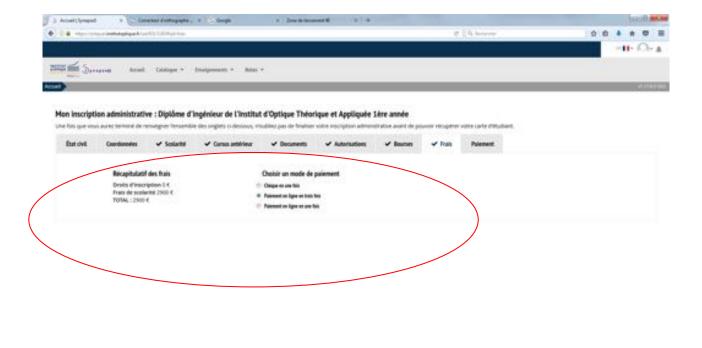


BOURSES : Si vous êtes boursiers remplissez un type de bourse, c'est important pour le suivi et la validation de votre bourse et pour déclencher le versement, vous devrez déposer la notification provisoire de bourse dans les documents à fournir.

Si vous n'êtes pas boursier enregistrer et passer à l'onglet suivant



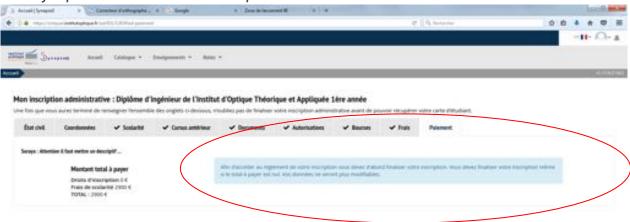
FRAIS : Le récapitulatif de vos frais sont affichés : Choisissez votre mode de paiement Le paiement en ligne est sécurisé. <u>N'oubliez pas d'enregistrer votre page</u>.





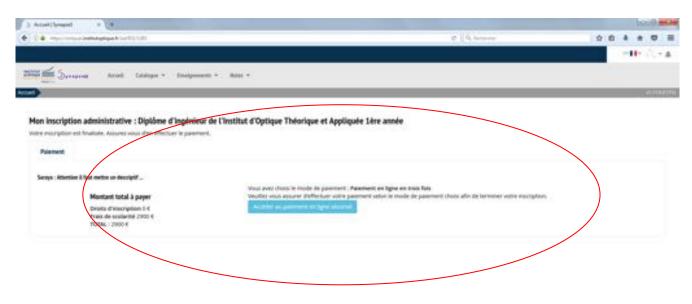
PAIEMENT: Finaliser votre inscription pour accéder au paiement.

Vous pouvez finaliser votre inscription et payer plus tard, il vous suffit de retourner sur le formulaire et l'onglet paiement s'affichera automatiquement.





Écran après la finalisation de votre inscription :





3 - VOTRE LOGEMENT

Logement « étudiant »

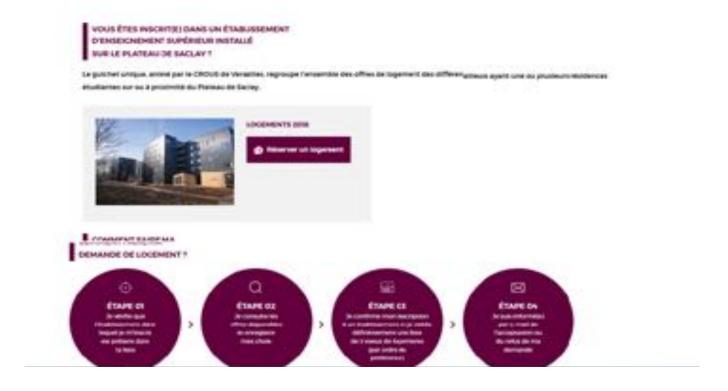
En tant que membre fondateur de l'Université Paris-Saclay, les élèves de l'Institut d'Optique Graduate School bénéficient par convention de places réservées dans les logements accessibles par le Guichet Unique Paris-Saclay (GUPS): https://logement.campus-paris-saclay.fr/

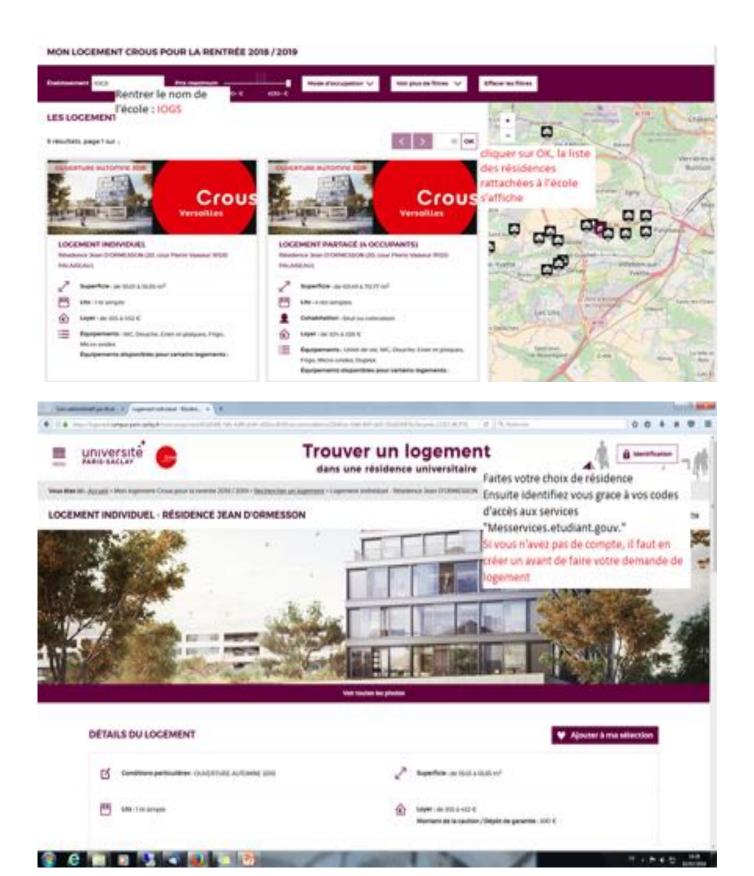
Toutes les demandes de logement seront validées à partir du 12 août, sous réserve que vous ayez finalisé votre inscription et payé vos de scolarité.

Attention nous n'avons pas assez de logements pour loger tous les étudiants de 1ère année qui en font la demande.

Les logements disponibles sur le plateau de SACLAY via la plateforme du GUPS sont réservés aux étudiants boursiers et étrangers dans la mesure des places disponibles.

S'il reste des places à la rentrée les étudiants non boursiers pourront faire une demande.





Pour information : Selon le plan d'occupation des logements du CROUS, vous devez occuper le logement jusqu'au 31 août 2021, si vous souhaitez être réadmis en septembre 2021. Toute libération du logement est définitive.

L'École a pris des dispositions pour avoir des logements de réservés dans des résidences privées :

- Résidence Kley (derrière l'école): https://www.kley.fr/paris-saclay/residence-etudiante-campus-polytechnique nous avons 30 logements de réservé jusqu'au 17 août midi / demande à m'adresser directement par mail au plus tard 17 août à 9h.
- Résidence ECLA (MASSY à côté de la gare TGV) : https://www.ecla-campus.com/fr/ nous avons 20 logements de réservés jusqu'au 19 août / demande à m'adresser par mail au plus tard le 18 août.

Pour la réservation des logements en résidence privée, il faudra me faire parvenir votre demande par mail (<u>caroline.rayer@institutoptique.fr</u>): je ferais parvenir un fichier complet à la résidence, votre demande sera prise en compte seulement si vous avez terminé votre inscription et payez vos frais de scolarité.

Au-delà du 19 août l'École ne peut plus garantir la disponibilité des logements.

Logements dans le privé

Des résidences étudiantes récentes sont également situées à proximité de l'IOGS :

ECLA: Massy Palaiseau

Réservation sur https://www.ecla-campus.com/fr/, lit, studio, appartement, co-location Lien pour avoir la documentation :

20 logements de réservés jusqu'au 19 août / pour la réservation me faire la demande par mail (caroline.rayer@institutoptique.fr)

KLEY: Palaiseau

Paris-Saclay

Réservation sur https://www.kley.fr/paris-saclay/, colocation à 5 étudiants possible

30 logements de réservés jusqu'au 17 août / pour la réservation me faire la demande par mail (caroline.rayer@institutoptique.fr)

STUDENT VILLAGE (ouverture août 2019) - Massy (proche gare SNCF)

www.adele.org/student-village massy@student-village.com / 07 86 03 81 42

CAMPUSEA: Palaiseau

Réservation sur <u>www.campusea.fr</u>, colocation à 2 étudiants possible Loyer à partir de $498 \in$

STUDEFI:

Orsay: Résidence Pierre-Gilles DE GENNES, Loyer à partir de 447 €

Massy: Résidence Océane, Loyer à partir de 421 €
Massy: Résidence Eric TABARLY, Loyer à partir de 387 €

Réservation sur www.studefi.fr

Un certain nombre d'étudiants trouvent à se loger auprès des agences ou des particuliers, soit en chambre chez l'habitant soit en co-location.

D'autres organismes proposent des logements comme :

HEBERJEUNES: Association loi 1901
 Maison des études, le Moulin, Bât 311, Université Paris Sud 91405 ORSAY Cedex
 Tel: 01 69 15 65 44 - 01 69 15 52 52, Fax: 01 69 15 35 83 (http://heberjeunes.fr/)

LES ESTUDINES:

Massy: Résidence Atlantis, Loyer à partir de 629 € Réservation sur https://www.estudines.com/

4 - VOTRE PARTICIPATION A L'ENQUÊTE

Afin de mieux connaître vos motivations pour intégrer SupOptique, merci de compléter obligatoirement l'enquête suivante :

https://interview.eloquant.cloud/m2/itw/answer/s/m5bw7qwhph/k/VNYkbvD



5 - VOTRE ADHESION AU BUREAU DES ELEVES*

* Adhésion facultative mais vivement conseillée

NOTICE D'INFORMATIONS SUR LA COTISATION BDE - Rentrée 2020 -

INFORMATIONS IMPORTANTES:

- Le prix de la cotisation avec la place au WEI est de 370 €. Le prix de la cotisation seule est de 230 €.
- Si le WEI est annulé à cause du Covid-19, les places du WEI seront remboursées (pas la cotisation qui vaut pour toute la scolarité).

LA COTISATION COMPREND:

- La place au week-end d'intégration (WEI) si tu la prends en plus.
- Le pull de promo.
- Pouvoir intégrer les clubs duBDE
- Des tarifs préférentiels à TOUS les événements organisés par le BDE (soirées, Optibars, etc).
- La possibilité de participer aux voyages organisés par le BDE (Europe et Ski) avec des tarifs préférentiels.



Qu'est-ce que le BDE?

Le BDE ou Bureau des Élèves est l'association clé de l'Éole. Elle se porte garante de la vie associative, c'est-à-dire de tout ce qui touche à la vie des étudiants dans l'école et sur le plateau de Saclay en dehors des cours. Elle est responsable de ses clubs et des événements se déroulant à SupOp. Ce sont aussi les membres du BDE qui s'occupent de ton intégration à SupOp, et de l'organisation des soirées.

Mais alors pourquoi faut-il cotiser au BDE ?

Étant au service de la vie étudiante, le BDE est amené à subventionner de nombreux clubs ainsi que le BDS (Bureau des Sports) et le BDA (Bureau des Arts). Le BDE est également responsable de toute la semaine d'intégration, une semaine dédiée aux nouveaux arrivants afin qu'ils se sentent bien à SupOp! Cotiser au BDE est essentiel si tu veux participer activement à la vie étudiante de SupOp. De plus, ta cotisation est valable pour toute ta scolarité, il ne sera pas nécessaire de re-cotiser les années suivantes. Il n'est paspossible de participer au WEI sans avoir cotiser au BDE.

Et si je ne viens pas au WEI?

Il est quand même important de cotiser au BDE ! Evidemment, le montant sera moins élevé.

Si tu veux ouvrir un club, c'est également le rôle du BDE de te trouver et de te prêter un local (si cela est nécessaire). Si tu veux organiser un événement, c'est le rôle du BDE de t'aider et de prévenir l'administration. Le BDE organise d'importants événements comme des visites ou des conférences d'entreprises.

Enfin, en dehors des événements, le BDE s'occupe entièrement du pull de promo, mais également de trouver des partenariats avantageux pour les élèves et de trouver les parrains de promos !

La cotisation représente un tiers du budget du BDE, elle est donc indispensable au bon fonctionnement de ce dernier ainsi qu'à la vie étudiante en général.



Bulletin d'adhésion au BDE Institut d'Optique - Rentrée 2020

Nom:
Prénom :
N° de portable :
Mail :
Merci de cocher les cases correspondantes :
1° Cotisation et Wei :
 Je souhaite adhérer et participer au WEI (Coût : 370 €) Je souhaite adhérer sans participer au WEI (Coût : 230 €) Je ne souhaite pas cotiser.
2° Moyen de paiement :
 □ Paiement par virement au RIB suivant : Titulaire : BDE INSTITUT OPTIQUE IBAN : FR76 3000 3022 1600 0372 7816 195 BIC : SOGEFRPP Domiciliation : SG ORSAY (02216), 4 T RUE DE PARIS, 91400 ORSAY
□ Paiement en ligne via le lien suivant :
https://collecte.io/cotisation-bde-et-wei-rentree-2020-383693/fr
 Paiement par chèque à l'ordre BDE Institut d'Optique, en y apposant nom et prénom au dos : Je l'envoie par courrier à l'adresse suivante : BDE Institut d'Optique, 2 avenue Augustin Fresnel, 91120 Palaiseau. Je l'apporte pour la rentrée et le donnerai au Trésorier du BDE lors de la semaine d'intégration.
□ Je souhaite payer en plusieurs fois : contacter <u>bde.iogs@institutoptique.fr</u>

Dans TOUS les cas, merci de retourner IMPERATIVEMENT ce bulletin complété à l'adresse suivante : BDE Institut d'Optique, 2 avenue Augustin Fresnel, 91120 Palaiseau.

L'adhésion est valable durant l'intégralité de votre scolarité à l'Institut d'Optique. Pour tout besoin d'informations supplémentaires, merci de contacter : <u>bde.iogs@institutoptique.fr</u>